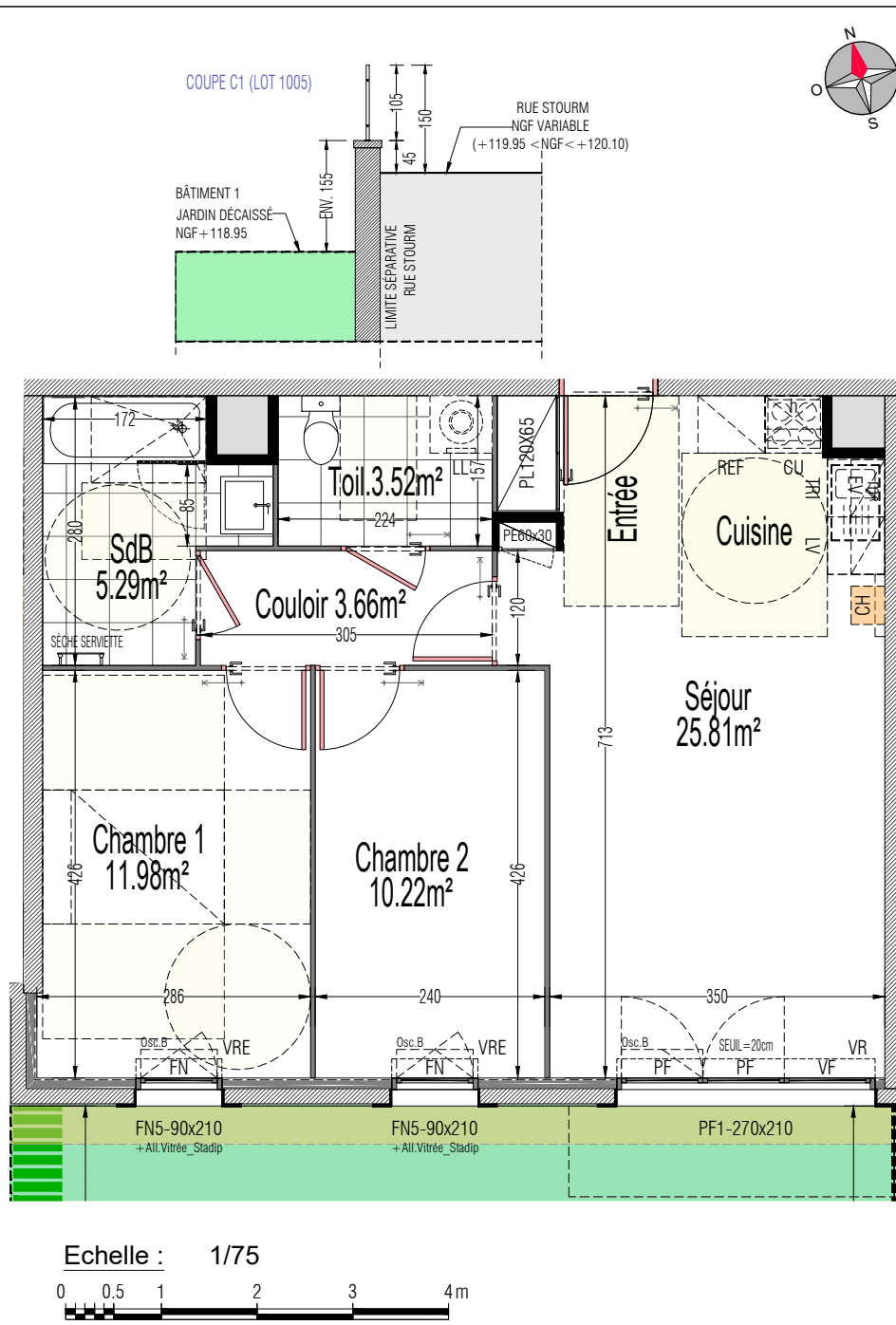
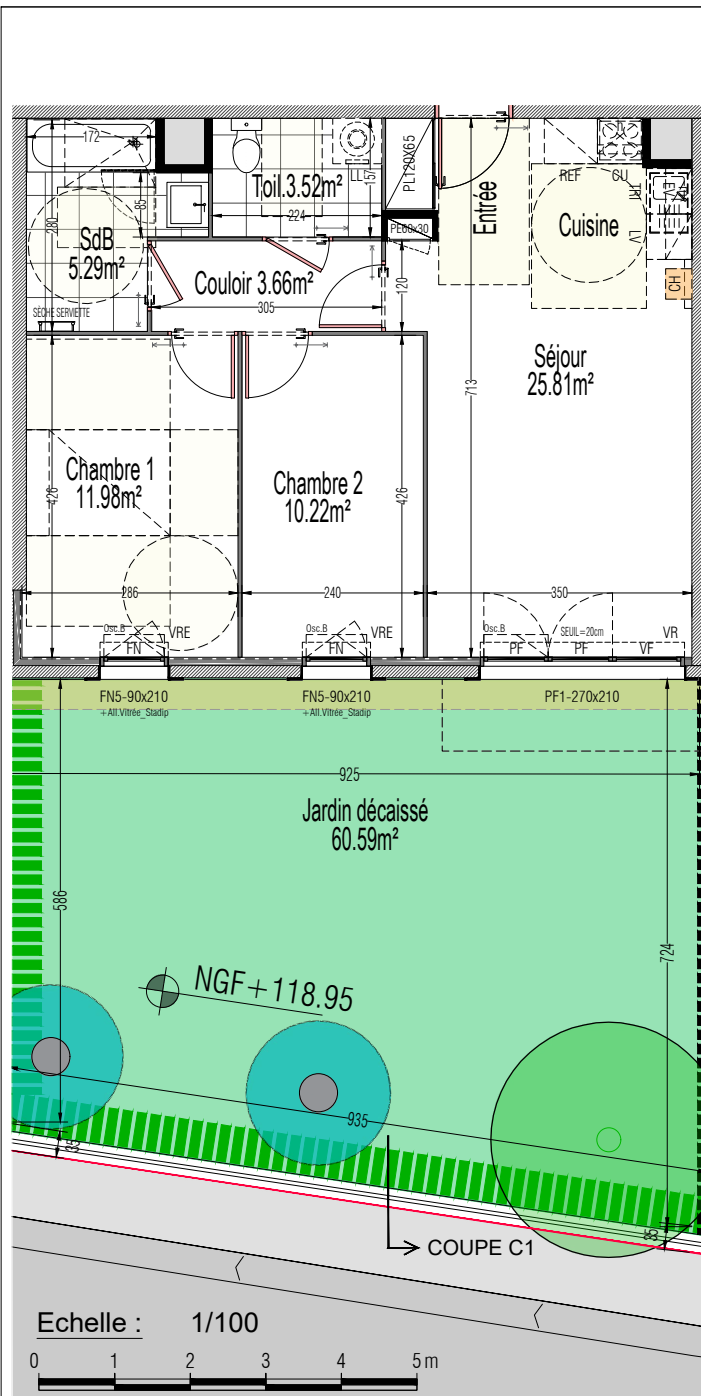




La Plage aux Champs

16, Rue de STOURM - Route des Aulnaies - 78730 Saint-Amoult-en-Yvelines

NIVEAU RDC

PLAN DE VENTE - Dossier MARCHÉ

Nota : La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes

BAT.1	APPARTEMENT	
RDC	1005	T3

SÉJOUR	25.81
dont Entrée	2.64
dont Cuisine	5.00
CHAMBRE 1	11.98
CHAMBRE 2	10.22
SALLE DE BAIN	5.29
WC	3.52
DÉGAGEMENT	3.66
TOTAL SURFACE HABITABLE	60.48
JARDIN	60.59
TOTAL SURFACE EXTÉRIEURE PRIVATIVE	60.59

LÉGENDE

PF : Porte-fenêtre FN : Fenêtre GC : Garde-Corps Osc.B : Oscillo-Battant
AV : Allège Vitrée VF : Vantail Fixe Chaudière individuelle gaz
VR : Volet Roulant Manuel Tableau électrique abonné
VRE : Volet Roulant Electrique Gaine technique
REF : Réfrigérateur Soffite / Faux-plafond
CUI : Plaque de Cuisson / Four Sol balcon - Béton brut
LL : Lave-Linge Sol Terrasse - Dallage sur plot
LV : Lave-Vaisselle Talus
TRI : Tri-sélectif Clôture grillagée simple torsion (ht.1m)
PL : Placard double d'une Haie sur 1seul côté selon plan

1005- T3 - RDC

Indice : 1 Date : 18/03/2024

Nota : - Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan, en fonction des nécessités techniques et administrative de la construction, tant en ce qui concerne les dimensions libres que pour les emplacements des équipements.
- Les côtes et surfaces indiquées sont approximatives. Les hauteurs sous rebords, soffites, faux-plafond, seront de 2.00m au minimum, leurs emprises pourront évoluer en fonction de contraintes techniques de la réalisation.
- La position et le nombre des radiateurs pourront évoluer en fonction de l'étude thermique. Les seuils des portes-fenêtres au droit des balcons et terrasses seront fixés selon les plans EXE des entreprises (sans dépassé le maximum indiqué sur le plan)
- Suivant la configuration des terrains et jardins, ceux-ci pourront-être plats et/ou inclinés et/ou talutés. Ces espaces, y compris l'emplacement des arbres, évolueront en fonction de l'avancement de l'étude des espaces verts et le plan de masse phase DCE.